

APPEL À CANDIDATURES PERMANENT - ADMINISTRATEURS

La Cour de justice (ci-après « la Cour ») lance un appel à candidatures permanent pour constituer un pool de candidatures et procéder, si un besoin de recrutement se présente, à l'engagement d'administrateurs (groupe de fonctions AD) en qualité d'agent temporaire ou d'agent contractuel auxiliaire auprès des services de l'institution.

Le groupe de fonctions AD requiert au minimum un niveau de formation universitaire. Par ailleurs, la connaissance approfondie d'une langue officielle de l'Union européenne et la connaissance satisfaisante d'une autre langue officielle de l'Union européenne sont nécessaires. Il est tenu compte de la connaissance d'autres langues officielles de l'Union européenne. Pour des raisons de service, une bonne connaissance de la langue française est, en règle générale, requise.

Les agents temporaires sont engagés principalement pour occuper des emplois qui seront pourvus à terme par des lauréats de concours. Ils peuvent occuper des emplois qui requièrent un profil spécifique pour des missions limitées dans le temps.

Les agents contractuels auxiliaires remplacent des fonctionnaires empêchés d'exercer leurs fonctions pour cause de maladie ou pour cause de congé de maternité. Ils sont aussi engagés pour renforcer un service qui doit faire face à une pointe de travail.

Les besoins en recrutement de l'institution concernent le plus fréquemment les métiers suivants :

- administrateur juriste dans un greffe ou dans les domaines de la bibliothéconomie, de la recherche et de la documentation
- interprète
- juriste linguiste pour la traduction de textes juridiques à partir d'au moins deux langues officielles de l'Union européenne
- informaticien
- administrateur (domaines : financier, budgétaire, ressources humaines, etc.)

Si vous êtes intéressé(e) par un éventuel recrutement au sein de la Cour et vous estimez remplir les conditions requises, vous pouvez introduire votre candidature via l'application **EU CV online**.

Les personnes qui ont accès aux candidatures sont les chefs de service de l'institution et les gestionnaires de l'unité Ressources humaines de la Direction des ressources humaines et de l'administration du personnel, ainsi que tout membre du personnel désigné, par voie de délégation spécifique, par un utilisateur relevant d'un des groupes susmentionnés.

En introduisant une candidature en réponse à cet appel à candidatures permanent, les candidats n'ont aucune garantie d'être convoqués à un entretien ou de se voir offrir un emploi au sein de la Cour.

En cas de vacance de poste, et en l'absence de candidatures appropriées provenant de fonctionnaires ou de lauréats de concours, les services de la Cour consulteront la base de données et sélectionneront le(s) candidat(s) dont le profil correspond aux exigences requises pour l'emploi à pourvoir. Dans ce cas, le(s) candidat(s) concerné(s) sera(ont) contacté(s), par courriel ou par téléphone, soit par un gestionnaire de l'unité Ressources humaines soit directement par le service recruteur.

Si un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre d'une procédure de recrutement déterminée (pour l'engagement d'un agent temporaire ou d'un agent contractuel), et concernant un des profils visés par le présent appel à candidatures permanent devait être publié, soit sur le site CURIA soit via l'application EU CV online, il est conseillé aux intéressés d'introduire de nouveau leur candidature dans le cadre de cette procédure, même si ceci a déjà été fait en réponse au présent appel.

La finalité de la collecte, les modalités de traitement et la durée de conservation des données personnelles des candidats par le biais de cette application sont détaillés dans la déclaration spécifique de confidentialité de la Commission européenne comme suit :

Qui a accès aux informations qui figurent dans le CV en ligne?

Si vous accordez aux institutions un accès à votre CV en ligne, les catégories de personnel suivantes auront par défaut accès à vos données:

- les gestionnaires des ressources humaines;
- le personnel d'encadrement;
- tout membre du personnel des institutions désigné, par voie de délégation spécifique, par un utilisateur relevant de l'un des groupes susmentionnés.

Ces personnes pourront alors procéder à des recherches et consulter votre profil en lecture seule (read-only).

Si vous n'accordez à aucune institution un accès à votre CV en ligne, vous serez alors la seule personne à pouvoir y accéder. Vous ne serez pas contacté(e) au sujet d'un poste vacant si vous ne manifestez pas formellement votre intérêt en répondant par l'intermédiaire d'une application en ligne à un avis de vacance ou à un appel à manifestation d'intérêt.

Que vous concédiez ou pas aux institutions un accès aux données figurant dans votre profil, celles-ci sont systématiquement traitées lors des recherches anonymes, mais il n'en résulte qu'une analyse statistique des profils figurant dans le système. Ces recherches ne divulguent pas les données à caractère personnel vous concernant, et il ne sera pas possible de vous identifier comme source de ces données. Les applications statistiques de ce type aident les institutions de l'UE à évaluer et à améliorer la gestion prospective de leur personnel. Il est nécessaire de pouvoir procéder à des recherches anonymes sur la base de critères découlant de votre CV afin de pouvoir vous transmettre une sélection d'avis de vacance susceptibles de vous intéresser.

Vous êtes la seule personne habilitée à créer votre CV en ligne, à modifier les données vous concernant et à déterminer les personnes qui peuvent accéder à ces informations.

Quelle est la durée de conservation des données qui figurent dans votre CV en ligne?

Les données restent actives durant six mois ou pour une durée moindre si vous supprimez votre CV en ligne avant l'expiration de ce délai. Une fois ce délai écoulé, vous pouvez décider de réactiver vos données si vous souhaitez que votre profil subsiste dans la base de données. Après douze mois d'inactivité, les données sont complètement supprimées de la base de données. Une fois que vos données sont devenues inactives, votre profil ne peut

[🏠 EU CV Online \(index.cfm?fuseaction=dispatch\)](#)

DÉCLARATION SPÉCIFIQUE DE CONFIDENTIALITÉ POUR LE CV EN LIGNE DE L'UE

Quelle est la finalité de la collecte des données?

L'application CV en ligne de l'UE vous permet d'introduire, dans le format du curriculum vitae électronique de la Commission européenne, des informations de base concernant votre parcours professionnel et de postuler en ligne pour certains emplois ou de répondre à des appels à manifestation d'intérêt publiés sur ce portail dédié aux ressources humaines. Le système de CV en ligne vous permet de trouver plus facilement les avis de vacance qui correspondent à votre profil et aide les services recruteurs à identifier les candidats qualifiés pour les postes vacants.

Ce système vous permet:

- de créer, modifier et supprimer votre CV européen en ligne;
- de rechercher les avis de vacance qui correspondent à votre profil personnel;
- de gérer les droits d'accès des institutions à votre CV en ligne;
- de postuler en ligne pour des postes vacants annoncés sur ce portail;
- de gérer vos candidatures et de suivre leur évolution.

Quels types de données à caractère personnel sont recueillies?

Nous recueillons les données qui figurent sur le CV européen standard EUROPASS. Elles portent sur votre identité, vos emplois actuel et précédents, vos diplômes, votre expérience, vos connaissances, vos aptitudes, vos talents et vos connaissances linguistiques.

Quels sont les moyens techniques utilisés pour traiter ces données?

Toutes les données sont stockées dans une base de données sur un serveur central avec accès individualisé par l'intermédiaire d'un navigateur. Des recherches anonymes peuvent être programmées grâce à un outil qui permet de comparer les profils et les exigences pour des postes spécifiques dans les institutions.

Tout accès à vos données - qu'il s'agisse de les créer, de les consulter ou de les mettre à jour - se fait par un protocole internet sécurisé (SSL/https).

plus être consulté ni pris en compte lors de recherches anonymes, et vous seul(e) pouvez y accéder pour les réactiver.

Qui a accès à votre candidature dans le cadre d'un avis de vacance ou d'un appel à manifestation d'intérêt spécifique?

Votre candidature est spécifiquement destinée à l'institution qui recrute. Les personnes ou catégories de personnes qui ont accès à votre candidature sont précisées dans l'avis de vacance ou l'appel à manifestation d'intérêt concerné. En général, il s'agit des gestionnaires des ressources humaines de l'institution qui recrute, du ou des responsables du service qui recrute, et des personnes à qui ils donnent, par voie de délégation spécifique, des droits d'accès au dossier à des fins d'administration ou parce qu'elles participent à la procédure de sélection. Aucune autre personne n'est informée de votre candidature, et aucune autre personne n'a accès à votre dossier de candidature.

Vous pouvez accéder à votre dossier de candidature et en mettre à jour ou modifier le contenu jusqu'à la date d'échéance pour la soumission des candidatures. À partir de cette date, vous pouvez toujours accéder à votre candidature, mais vous ne pouvez plus la modifier. Vous serez informé(e) de l'évolution de la procédure de sélection par l'intermédiaire de l'outil de gestion des candidatures. Tous vos contacts officiels avec l'entité qui recrute se feront par l'intermédiaire du système de CV en ligne de l'UE.

Quelle est la durée de conservation des données concernant votre candidature?

Les candidatures sont conservées à des fins de consultation et de réexamen pendant une période supplémentaire de douze mois après la désignation de la personne sélectionnée. Une fois ce délai écoulé, elles sont effacées de la base de données dans laquelle seule une synthèse totalement anonyme des candidatures est conservée à des fins statistiques. Il n'est conservé aucune copie des candidatures individuelles.

Vous avez accès à vos candidatures antérieures tant qu'elles sont maintenues dans la base de données.

Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour empêcher les abus et les accès non autorisés?

Le système d'information est protégé contre toute utilisation non autorisée. Seuls les destinataires autorisés et identifiés y ont accès - cet accès étant protégé par un login et un

mot de passe - par l'intermédiaire d'une connexion internet ou intranet sécurisée. Les droits d'accès sont concédés aux utilisateurs au sein des institutions en fonction des exigences de leur poste; ces droits sont limités aux données pertinentes à ces fins.

Le contrôleur général responsable des données figurant dans le CV en ligne est le directeur "Personnel et carrière" au sein de la direction générale "Personnel et administration" de la Commission européenne.

Les contrôleurs responsables des données disponibles dans le cadre de procédures de sélection spécifiques sont les personnes mentionnées pour chaque procédure de sélection donnée.

Qui contacter ?

S'agissant des questions liées à la protection des données à caractère personnel, les personnes de contact sont les suivantes:

- Direction générale "Administration et personnel" - Coordinateur de la protection des données
- Adresse de courrier électronique: ADMIN-DATA-PROTECTION-COORDINATOR@cec.eu.int (mailto: ADMIN-DATA-PROTECTION-COORDINATOR@cec.eu.int)
- Délégué à la protection des données de la Commission européenne
- Adresse de courrier électronique: DATA-PROTECTION-OFFICER@cec.eu.int (mailto: DATA-PROTECTION-OFFICER@cec.eu.int)

Vous avez le droit de saisir à tout moment le contrôleur européen de la protection des données: edps@cec.eu.int (mailto: edps@cec.eu.int)